



La Validation des Acquis par l'Expérience

PUBLIC ET PRÉ REQUIS

Tout public souhaitant valider un titre et possédant l'expérience nécessaire pour le faire

DATES

20 heures,
Dates à définir

LIEU

Lieu à définir

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Supports de réflexion personnalisés, référentiels et documentations diverses...

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Appuyer le bénéficiaire dans tout le déroulement de la démarche de validation des acquis, et pour cela :

- L'informer sur la démarche VAE, les mesures et dispositifs qui la construisent,
- Recueillir ses motivations et son engagement dans la démarche,
- L'aider à explorer son expérience et expliciter ses expériences et compétences,
- L'aider à choisir une certification et un valideur adaptés à ses caractéristiques,
- L'accompagner dans la réalisation des différentes étapes et dossiers en vue de la validation,
- Lui permettre de se préparer à l'entretien avec le jury,
- Envisager les suites possibles de la démarche.

PROGRAMME

Modalités de déroulement de la prestation

Entretiens individuels (en face à face), éventuellement un ou des collectifs (simulation de jury) avec un consultant désigné pour aider le candidat à :

- Formaliser son expérience et ses compétences
- Constituer son dossier de validation
- S'entraîner à la présentation face au jury

Modalités de réalisation de l'action de validation des acquis de l'expérience.

information et conseil sur le choix de la validation

Informations sur le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience.

Analyse de l'expérience et détermination des validations possibles en lien avec celle-ci.

Identification des motivations.

choix de la certification et du valideur

Choix d'une certification et d'un valideur parmi les options possibles.

étude de la recevabilité

Prise de contact avec le valideur choisi et demande du dossier de recevabilité.

Ce valideur envoie un premier dossier (appelé parfois « livret 1 ») qui permettra à celui-ci de vérifier l'adéquation entre l'expérience et la certification visée.

Si le valideur considère l'expérience en adéquation avec la certification choisie, il attribue une « recevabilité » qui permet au candidat de poursuivre sa démarche.



DÉVELOPPEMENT RH

- COMPRENDRE
- COACHER
- CONSOLIDER

CONTACTS : Corinne Quéric cqueric@codeveloppementrh.com
& Corinne Durniak cdurniak@codeveloppementrh.com
Pépière INNOVALIS - 3 rue G. Pompidou - 02300 CHAUNY • Tél : 03 23 52 82 77

www.codeveloppementrh.com